

teur, l'aviséur de Son Excellence. M. Heney, dit-on, tient sa commission de Son Excellence; je crois plutôt qu'il n'a été nommé que sur la recommandation de M. l'Orateur, auquel une commission dans laquelle le nom était en blanc, avait été envoyée, et qui l'a remplie. Mais il serait temps que la chambre choisisse elle-même ses propres officiers, ainsi qu'il se fait dans les autres colonies. Il cite le cas de Mr. Green, qui était parfaitement analogue.

Division. Pour les résolutions 58, contre 7.

Le comité fait rapport, et Mr. Gagy propose en chambre de faire une adresse à Son Excellence, la priant de rendre vacante la place de Mr. Heney. Sur cette proposition, la même discussion se renouvelle, et la chambre se divise sur la motion de Mr. Gagy. Pour 6 contre 61. Le rapport du comité est alors adopté.

REPOSE A LA HARANGUE DU GOUVERNEUR.

M. BEDARD: Je n'approuve point le 4e, le 5e, le 6e et le 7e paragraphes de cette adresse, quoiqu'ils contiennent des principes conformes aux miens. D'abord cette adresse contient un refus péremptoire et direct de tout ce qui est demandé par la harangue, et un énoncé intempestif de nos plaintes et de nos réclamations déjà exprimées dans diverses autres adresses et résolutions. C'est en outre un refus de prendre communication des dépêches qui nous sont annoncées.

Le gouverneur a demandé que la Chambre pût aux dépenses de la Grosse-Isle: le projet d'adresse lui donne à croire qu'il n'a rien à attendre pour cet objet. S'il est des Membres qui désirent n'avoir point de session, cette adresse est propre à produire cet effet. Elle renferme une censure indirecte de l'Exécutif, tandis que la Chambre ne devrait s'exprimer que franchement et ouvertement. Le 5e paragraphe énonce que la Chambre n'adoptera des mesures sanitaires que relativement au Choléra, sans parler des autres réglemens sanitaires nécessaires dans maintes autres occasions.

Je n'aimerais pas qu'on dit tout de suite ce que nous ferons, mais bien que nous prendrions dans le cours de la session toutes ces diverses questions en notre considération. Il en est de même des £31,000 demandés, et du vote des subsides: il serait suffisant de dire que ce sera le sujet d'un mûr examen. Il ne convient pas de nous lier d'avance à ne rien faire: c'est d'après ces principes que fut préparée la réponse de l'année dernière. L'adresse ne doit contenir ni refus ni promesse. Au sujet du 6e paragraphe, je dirai que dans une entrevue, qui a eu lieu entre nos Agens et Mr. Spring Rice, entrevue dont le résultat est connue de la plupart des Membres, il avait été convenu que la chambre passerait un Bill de subsides tel que celui de 1825, au cas que le ministre s'engageât et promît de réparer les griefs. Nous devons savoir si les dépêches qui nous seront transmises n'ont pas rapport à ces engagements réciproques; et nous devons aussi dans l'intérêt de nos constituans, chercher à avoir une session, afin de nous tenir sur nos gardes. (Il lit alors divers amendemens au projet d'adresse.)

MR. MORIN: Y a-t-il à hésiter à dire que la Chambre ne peut pas accorder ce qu'on nous demande? On parle d'avoir une session: ne sommes-nous pas en session? ne nous occupons-nous pas des grandes mesures de politique? Quelle raison avons-nous de compter sur les dépêches, quand le Gouverneur nous annonce lui-même dans son discours qu'il n'a pas reçu d'instructions. Admettre par notre réponse que nous prendrions en notre considération le paiement de £31,000 fait sur la caisse militaire, ce serait admettre le droit du Gouvernement et du Ministère en Angleterre de se mêler de nos affaires, et de payer les officiers publics, sans notre aveu. Devons-nous passer sous silence des actes passés par le Parlement Impérial, lesquels nous enlèvent les terres de la Couronne et le revenu des Bois. Quant aux engagements dont on a parlé, et qu'on prétend avoir eu lieu entre les Agens et le Ministre, ils sont vrais jusqu'à un certain point: d'abord la liste civile n'a été promise, que si le Ministre la demandait à la Chambre, et lui renouvelait les promesses, qu'il faisait aux agens; et encore, s'il se hâtait de montrer qu'il voulait réparer les abus, il n'en a rien fait, et il n'est pas question de cela dans le discours du Gouverneur. Depuis même, le Gouverneur s'est encore emparé des deniers publics, sans appropriation. Pour plus ample explication, je lirai ici un précis de l'entrevue qui eut lieu entre les Ministres et les Agens. (Ce document fort étendu doit être imprimé bientôt: nous y renvoyons le lecteur.)

MR. MORIN: Quoique le discours du gouverneur ne parle pas des engagements de Mr. S. Rice, on ne sait pas encore si des messages ne nous prouveront pas bientôt qu'il a commencé à mettre ses promesses à effet; et sous ces circonstances nous ne devons pas dire qu'il n'y a pas lieu à procéder aux affaires avec l'Exécutif, ni à nous exposer à manquer une session. On a déjà même des preuves que Mr. S. Rice s'est occupé des affaires du pays, puisque des mesures infiniment importantes ont déjà été sanctionnées en Angleterre, tels sont les Bills pour l'incorporation des collèges, la disqualification des membres, &c.

MR. BERTHELOT ne voyait dans les amendemens de M. Bedard, qu'un désir de substituer le travail d'un membre à celui d'un autre, et de se donner le mérite d'avoir préparé l'adresse.

MR. VANFELSON. Le projet d'adresse n'est rien moins que virulent; et les amendemens proposés par Mr. Bedard ne sont point, comme dit le préopinant, dictés par un esprit de vanité, mais par un esprit d'intérêt pour le bien public. L'état du pays est sérieux; et il importe de peser nos démarches, et d'agir avec autant de réflexion que de fermeté. Avant d'en venir à la question, examinons l'état du Pays. Dans la session dernière, l'Assemblée, convaincue des griefs et des abus, a pris une attitude imposante et ferme vis-à-vis de la mère patrie; elle a examiné l'Etat du Pays, et elle a présenté des adresses au Parlement Anglais. Mr. Morin a été chargé de faire valoir nos prétentions, et s'est rendu en Europe. Là nos adresses ont été soumises au Parlement, par Mr. Roebuck. Voyons maintenant quel a été leur sort. Un comité a été nommé, et a fait une enquête sur l'état de la Province. Mais comme on s'est aperçu que vu l'influence des Ministres, de